

Commune de PLASSAC-ROUFFIAC

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU MERCREDI 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi quinze juillet à 19h,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Mr Serge DAVID, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2020

Présents : Messieurs DAVID Serge, MAGNIER Daniel, LAGARDE Fabien,
AUDIOIN Damien, LAPOUGE Alain, Mesdames AURIAU Marie-Odile, LAURAIN
Delphine, LE TURDU Marie-Christine, ARNAUD Isabelle

Excusé : Messieurs COTTREAU Pascal, GAURIEAU Julien

Madame Marie-Odile AURIAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h en présence de la trésorière Mme BUTAUD et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Vote du compte de gestion
- Vote du compte administratif
- Affectation du résultat
- Questions et infos diverses

I – Vote du Compte de Gestion 2019

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2019 par la Trésorière et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve.

II – Vote du Compte Administratif 2019 :

Les membres du Conseil Municipal après avoir procédé au vote du Compte de Gestion par la Comptable du Trésor ont désigné Madame AURIAU Marie-Odile comme Présidente de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les membres du Conseil délibèrent sur le Compte Administratif

de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Serge DAVID, Maire de la commune de PLASSAC-ROUFFIAC.

Le Maire ne devant pas prendre part au vote s'est retiré de la séance au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, décide, donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissements | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépense ou déficit | Recettes ou excédents | Dépense ou déficit | Recettes ou excédents | Dépense ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 25 845,58 € | 0,00 € | 0,00 € | 247 300,12 € | 25 845,58 € | 247 300,12 € |
| Opérations de l'exercice | 175 302,31 € | 235 566,38 € | 136 401,65 € | 205 811,92 € | 311 703,96 € | 441 378,30 € |
| TOTAUX | 201 147,89 € | 235 566,38 € | 136 401,65 € | 453 112,04 € | 337 549,54 € | 688 678,42 € |
| Résultats de clôture | 0,00 € | 34 418,49 € | 0,00 € | 316 710,39 € | 0,00 € | 351 128,88 € |
| Restes à réaliser | 125 065,13 € | 0,00€ | | | 125 065,13 € | 0,00 € |
| TOTAUX CUMULÉS | 326 213,02 € | 235 566,38 € | 136 401,65 € | 453 112,04 € | 462 614,67 € | 688 678,42 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | 90 646,64€ | 0,00 € | 0,00 € | 316 710,39 € | 0,00 € | 226 063,75 € |

- **constate**, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

- **vote et arrête** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

Affectation des résultats 2019 :

Exposé :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2018 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 | RESTES A REALISER 2019 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|------------------|----------------------------------|-----------------------------|---|-----------------------------|---|
| INVEST | -25 845,58 € | | 60 264,07 € | Dépenses 125 065,13 € ----- Recettes 0,00 € | -125 065,13 € | -90 646,64 € |
| FONCT | 260 773,84 € | 13 473,72 € | 69 410,27 € | | | 316 710,39 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, décide :

- d'affecter le résultat comme suit :

| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2018 | 316 710,39 € |
|---|-------------------|---------------------|
| Affectation obligatoire : | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | 90 646,64€ |
| Solde disponible affecté comme suit : | | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | 226 063,75 € |
| Affectation du déficit reporté d'investissement (001) | | 34 418,49 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | | 90 646,64 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2018 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) | | |